

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**  
**Les Filles à la Vanille – Centre de Formation**

*Dernière modification, le 19/12/2025*

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités de vente des prestations de formation professionnelle proposées Les Filles à la Vanille, ci-après dénommé « l'Organisme de formation ». Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

### 2. Public concerné

Les formations s'adressent aux particuliers et/ou professionnels. L'Organisme se réserve le droit de refuser une inscription en cas d'inadéquation entre le niveau du participant et la formation choisie.

### 3. Inscriptions

Toute inscription devient définitive après :

- le versement d'un acompte.

L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.

### 4. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont indiqués en euros, nets de taxes ou TTC selon régime applicable.

Sauf disposition contraire :

- un acompte de 80€ doit être versé à l'inscription ;
- le solde doit être réglé au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Les paiements peuvent s'effectuer par virement, carte bancaire, espèces ou tout autre moyen accepté par l'Organisme.

### 5. Rétractation et annulation

#### 5.1 Rétractation

Conformément au Code de la consommation, le participant (particulier) dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter à compter de l'inscription. Cette demande doit être adressée par écrit. *Note : Si la formation débute avant la fin du délai de rétractation à la demande du participant, celui-ci renonce expressément à son droit de rétractation.*

#### 5.2 Annulation du fait du participant

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

- Plus de 30 jours avant la formation : Remboursement de l'acompte (hors frais administratifs de 30 €).
- Entre 30 et 15 jours avant la formation : L'acompte est conservé par l'Organisme et n'est pas remboursable.
- Moins de 15 jours avant la formation ou abandon en cours : La totalité de la formation est due. Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué.

#### 5.3 Annulation ou report du fait de l'Organisme

L'Organisme se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session (faute de participants ou force majeure).

- En cas de report, l'Organisme propose de nouvelles dates.
- Dès lors que le participant accepte par écrit (e-mail, SMS, réseaux sociaux) la nouvelle date de report, cette acceptation vaut confirmation définitive. Les conditions d'annulation classiques de l'Article 5.2 s'appliquent alors de plein droit sur la nouvelle date.
- Si aucun accord n'est trouvé sur une date de report dans un délai de 12 mois, un avoir de la valeur de l'acompte sera émis, valable sur l'ensemble des prestations et formations de l'Organisme.

Toute formation commencée est due en totalité.

### 6. Conditions de participation

Les participants s'engagent à :

- respecter le règlement intérieur de l'Organisme ;
- adopter un comportement respectueux ;
- participer activement aux séances prévues.

L'Organisme se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait au bon déroulement de la formation. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

## 7. Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques remis pendant la formation sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction, diffusion, vente ou utilisation commerciale sans autorisation est strictement interdite.

## 8. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de la formation.

## 9. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement à des fins administratives et pédagogiques.

Conformément à la loi RGPD, le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à : [contact@lesfillesalavanille.fr](mailto:contact@lesfillesalavanille.fr)

## 10. Responsabilité

L'Organisme ne peut être tenu responsable des dommages ou pertes résultant :

- du comportement du participant,
- du non-respect des consignes,
- de cas de force majeure.

Le participant est responsable de son matériel personnel.

## 11. Attestation & certification

À l'issue de la formation, une attestation ou certification (si applicable) sera remise si le participant a :

- suivi l'intégralité du contenu,
- respecté les exigences de validation.

## 12. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord, les tribunaux compétents de Bastia seront saisis.

---

*Les Filles à la Vanille*

*\* Secret de Beauté \**

---